



Création d'un espace Européen
pour la Médiation pour l'inclusion sociale



Journée européenne de la Médiation pour l'inclusion sociale

Liège - 2 Février 2018

André MOISAN

Ce document reprend la synthèse des travaux de la Journée européenne de la médiation pour l'inclusion sociale qui s'est tenue à Liège le 2 Février. Elle a donné lieu à deux table-rondes, qui ont permis de réfléchir à partir de pratiques concrètes, et des échanges avec les participants.

Pour les médiateurs autant que pour les organismes de médiation sociale, le thème de la "radicalisation" (nous reviendrons sur ce terme par la suite) est une question sensible. Beaucoup d'équipe de médiateurs sociaux éprouvent une gêne sur la question. Certains interviewés demandent l'anonymat, tant ils sont peu confiants dans l'usage de leurs paroles.

Pourquoi cette gêne ? On peut assez facilement faire l'hypothèse que les médiateurs sont pris entre le marteau et l'enclume : le marteau de "l'injonction" des institutions, celle de participer à la lutte contre le terrorisme, et ils sont d'autant plus conviés à le faire qu'ils sont proches de la population ; et l'enclume, cette population, en particulier les jeunes, qui est la base et le fondement de leur pratique et de leur légitimité.

C'est donc une question de positionnement qui se pose. Comment, dans cette configuration, préserver une position de "tiers" ? Au-delà même de cette préservation, comment tirer avantage de cette position pour participer au "bien commun" que représente la sécurité de tous dans nos sociétés européennes ? Comment la médiation, tout en refusant de se faire instrumentaliser par l'un ou par l'autre, peut construire une pensée et une action autonome qui ne peut, en retour, qu'être bénéfique aux deux parties ?

A constater nos échanges d'aujourd'hui, cette question est latente dans les équipes des médiateurs sociaux et, plus largement, de beaucoup de travailleurs sociaux. Elle couve, pour ainsi dire, dans les équipes, sans que l'on ose l'aborder ouvertement.

Et pourtant, il faut le faire. Il faut ouvrir le débat. Non seulement pour que les médiateurs s'arment de réflexions et d'arguments pour construire leur position, mais aussi pour que la médiation sociale, collectivement, puisse élaborer sa propre vision et son propre positionnement.

Et, pour organiser ce débat, il faut d'abord poser les bonnes questions. A titre de proposition, il est proposé ici de réfléchir à partir de quatre d'entre elles :

1. Faut-il reprendre le terme de "radicalisation" ?
2. La médiation sociale doit-elle faire du risque terroriste un axe spécifique d'intervention ?
3. Comment construire une vision et une action propre sur le sujet ?
4. Quelle doit-être la stratégie centrale de la médiation sociale sur le sujet ?

Elles sont développées ci-dessous, à titre de débat.

I. La bataille des mots

"Mal nommer les choses, c'est ajouter au malheur du monde", écrivait Camus. Qu'en est-il du terme de radicalisation ?

L'enjeu n'est pas mince. "Dire, c'est faire", comme le disait Bourdieu. Les mots utilisés portent la marque des logiques d'acteurs en présence. En l'occurrence, les institutions désignent une réalité sociale par un mot pour organiser leur intervention et y associer toutes les parties prenantes.

Pour la médiation sociale, ce terme a comme conséquence de définir, en creux, tant la relation qu'elle entretient avec la population qu'avec les institutions.

Que peut-on dire du terme de "radicalisation" ? A la racine du mot, il y a précisément : racine. Un "radical" est celui qui va jusqu'à la "racine" des choses. En soi, donc : rien de grave, docteur ! Au contraire, penseront certains. Le parti radical a été un des piliers de la Troisième République. Par ailleurs, on se trouve toujours le "radical" de quelqu'un quand, sur certains sujets, on a des positions plus tranchées, plus offensives, allant à la "racine des choses"...

L'usage de ce terme, depuis les attentats terroristes, prend donc le sens que lui donnent les institutions : la radicalisation y apparaît comme ce processus qui amène des personnes ou des groupes à produire des actes terroristes. Le chercheur, F. Khosrokhavar, tente de le circonscrire de façon plus précise :

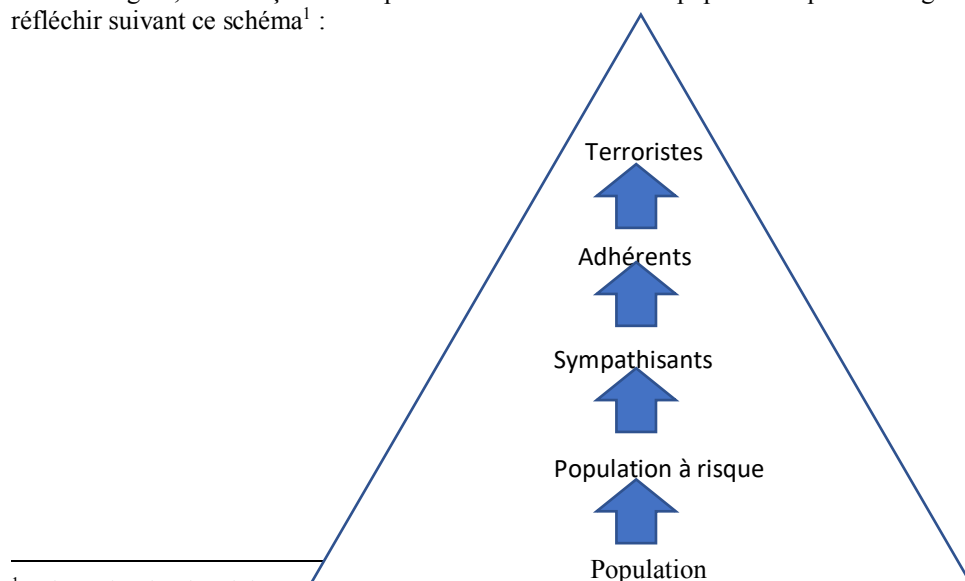
*"Par **radicalisation** on désigne le processus par lequel un individu ou un groupe adopte une forme violente d'action, directement liée à une idéologie extrémiste à contenu politique, social ou religieux qui conteste l'ordre établi sur le plan politique, social ou culturel"*

Mais c'est la définition d'un chercheur qui définit son objet d'étude. Il n'indique en rien le sens pratique qu'il prend dans l'usage courant.

On peut, évidemment, trouver que ce terme est bien mal approprié : sous couvert d'actes terroristes, on en viendrait à condamner toute opposition "radicale". Il maintient un certain flou : pour preuve, l'adjonction souvent faite du terme "violent", laissant supposer qu'une forme de radicalisation pourrait ne pas être "violente", ce qui ouvre évidemment le spectre des gens suspects... Les formes de piétisme, par exemple, ou de vécu "radical" de la religion, quelle qu'elle soit, rentrent dans la cible... alors que seuls les actes violents sont pénalement condamnables.

Mais surtout, pour ce qui concerne la médiation sociale, l'usage de ce terme présente un risque sérieux : celui de considérer la population, et en particulier les jeunes, de suspects : elle (et surtout eux) sont à surveiller parce qu'ils sont potentiellement susceptibles de rentrer dans un processus de radicalisation.

C'est ce regard, cette façon de se positionner vis-à-vis de la population qui est dangereux. On en vient ainsi à réfléchir suivant ce schéma¹ :



¹ Schéma inspiré de celui présenté dans la brochure de TEROS, en résumé de certains modes de prévention. Cf. *Prévenir et lutter contre la radicalisation à l'échelon local*. p. 24

Autrement dit, la population est potentiellement porteuse de terroristes. Il faut la surveiller ou, tout au moins, "intervenir" sur elle pour se garantir.

Le deuxième risque, consécutif au premier, est celui de la stigmatisation. La population à risque, dans l'usage courant, elle est implicite : le regard se tourne alors vers les quartiers dit difficiles ou défavorisés (dont certains ont fait leur sale réputation...). Voici donc cette population qui, déjà, cumule les difficultés, et qui reçoit encore en plus une stigmatisation supplémentaire : celle d'être le terreau de "radicalisation".

En résumé : *que les institutions de prévention et de justice, ou policières et éducatives, ...ou encore les collectivités locales et territoriales organisent leur intervention en utilisant ce terme de "radicalisation", c'est de leur responsabilité. Elles ont en charge la protection et l'éducation de la population. En tant que citoyen, nous pouvons partager ou contester ce choix.*

Mais pour la médiation sociale, qu'en est-il ? Est-il approprié pour mobiliser les énergies et organiser son action ? Si elle veut agir en tant qu'acteur autonome, une réponse affirmative n'est pas sans risque, surtout dans la période de naissance et construction de la médiation pendant laquelle elle cherche encore ses marques.

II. La médiation sociale doit-elle faire du risque terroriste un axe spécifique d'intervention ?

Une fois levée l'hypothèque du mot, la médiation sociale doit-elle, comme les institutions la lui demandent, intervenir sur cette question ?

On entend un point de vue contraire chez certains médiateurs qui pensent, à l'inverse, que sa pratique quotidienne de recréer le lien participe de fait à réduire le risque d'actes terroristes sans être obligé d'y faire référence de façon explicite.

On pourrait trouver une réponse à cette question en interrogeant l'origine même de l'usage de ce nom depuis les attentats terroristes récents. Ce terme a été utilisé pour signifier que ces attentats n'étaient plus le fait, comme précédemment, d'agents venant de l'extérieur : ils provenaient de personnes nées dans le pays même où ils produisaient leur acte. Autrement dit, ces attentats prenaient racine dans la société même qui les avaient vu naître et qu'elle avait éduqués. A prendre à la lettre cet emprunt du terme, cela veut bien dire qu'elle implique cette société même dans lesquels ils ont plongé leurs racines. C'est la société qui, par ses inégalités, le manque de reconnaissance, etc... qui a fourni le terreau de leur violence terroriste. En toute logique, un combat cohérent et "radical" du combat "anti-terroriste" devrait donc s'attaquer à la racine du problème.

On peut également mesurer le "contre-effet" de vouloir se mobiliser spécifiquement sur cette question. Comme on l'a vu précédemment, on risque ainsi de rajouter une couche de stigmatisation à une population déjà reléguée..

Elle peut même "enkyster" le problème. L'exemple donné par l'intervenant de Molenbeeck ce matin est éclairant à cet égard. Voilà un jeune "radicalisé" qui, par le travail avec sa médiatrice, révèle que son engagement pour partir en Syrie a comme source la désunion de ces parents. Et il se trouve que cette "radicalisation" a comme vertu de réunir père et mère, soudain paniqués par les choix de leur rejeton. Ceci donne le résultat suivant : cette focalisation sur la "maladie" de l'enfant provoque ce qu'il cherche lui-même, retrouver l'attention conjointe de ses deux géniteurs. Entretenir une intervention sur le simple symptôme ne fait que l'enkyster : il faut que ça dure pour maintenir cette union factice des deux parents. La médiatrice en a conclu, en bonne analyse systémique, qu'il fallait faire ce détour d'un travail propre au couple sur leur désunion, qui est à l'origine du problème. Autrement dit : se focaliser sur la "radicalisation" ne pouvait avoir comme contre-effet qu'entretenir la "radicalisation".

La transposition pour l'intervention dans les quartiers est facile à faire. Si la médiation sociale se trouve être confrontée à cette question dans le cours de son intervention, elle ne peut l'être qu'à l'intérieur d'une intervention plus globale. Elle peut se résumer par le fait de "recréer des liens" en offrant des espaces de dialogue et de rencontre. Au fond, il en est de même ici que pour toutes les déviances, que ce soient le *deal* de drogue, des actes délictueux de tout genre ou même les relations homme / femme. La médiation sociale nous apprend que derrière le problème qui provoque sa saisine (conflits de tous genre, perturbation de la vie dans le quartier, etc.) se cache un problème social. Ne pas l'identifier et en rester au symptôme ne fait qu'entretenir le mal.

Toutes ces interventions supposent d'articuler la prise en compte à la fois de l'acte déviant ("radicalisation", *deal* de drogue, etc.) et de sa racine.

III. *Comment construire une vision et une action propre sur le sujet ?*

Le malaise que ressent les médiateurs sociaux sur ce sujet traduit une position de faiblesse. Tirillés entre l'injonction institutionnelle et les jeunes dont ils sont proches, ils apparaissent comme démunis de réponse claire. La question de la détection d'individus dits "radicalisés" et leur transmission à des instances chargées de la prévention en est l'illustration. La médiation sociale est en quête de reconnaissance (sinon de budget) et, en ce sens, ne peut les ignorer. En même temps, elle doit donner des gages aux jeunes par une clarté de leur positionnement, si elle ne veut pas perdre leur confiance.

Et pourtant, cette position même d'entre-deux, à l'interface des institutions et des jeunes est une position forte. C'est dans les zones frontalières que se sont toujours construites de nouvelles forces sociales, toujours faibles à leur origine. Il ne faut donc pas rester dans cet état où l'on se contente de subir, mais construire l'autonomie de pensée et d'action de la médiation sociale.

Nul doute que celle-ci sera un long chemin. Elle ne sera que le résultat d'un long processus, dans lequel nos échanges mêmes jouent un rôle crucial. On peut, néanmoins, esquisser deux pistes : la consolidation d'un savoir propre et la clarification de son mode d'action.

A. *La consolidation d'un savoir propre à la médiation sociale*

Ce savoir propre tient, évidemment, à la connaissance pragmatique qu'elle est souvent la seule à glaner : celle des réalités sociales des quartiers et des populations démunies, stigmatisées, désaffiliés. Il ne faut pas sous-estimer cette connaissance. Ils ne sont pas les seuls, évidemment, à la détenir. Mais ils ont le grand avantage de connaître ces réalités sociales, d'une certaine façon, de l'intérieur - à travers et à partir des relations qu'ils cultivent avec les jeunes. A condition de ne pas faire de leurs connaissances partielles, acquises à partir de leur terrain, des connaissances généralisables, elles sont incontournables.

Les médiateurs sociaux ne doivent pas, pour autant, se priver de lectures. Au contraire. Si on veut bien aller au-delà du bruit des médias et leurs analyses "au fil des événements", des chercheurs récents apportent des éclairages incontournables. Citons-en deux : F. Burgat², qui affirme "*Il ne s'agit pas de combattre les djihadistes, mais d'arrêter de les fabriquer*" ; T. Nathan qui, à travers les entretiens qu'il a eus avec quelques jeunes dits "radicalisés", les caractérise dans son livre "Les âmes errantes", les caractérise comme des "*jeunes ayant perdu leur source*"³. Il est de la responsabilité du projet CreEA de les mettre en discussion au sein de l'espace de la médiation sociale.

Mais ce savoir propre à la médiation sociale, c'est aussi appliquer un mode de raisonnement de type "systémiste". Ce n'est pas pour rien que ce terme est revenu trois fois au cours de notre journée. Une analyse systémiste, c'est ne pas considérer le "symptôme" de la maladie sans son origine. C'est relier les différents phénomènes entre eux. C'est prendre en compte le paradoxe suivant : depuis des siècles, nous n'avons jamais été dans une société autant sécurisée où les actes de violence sont d'autant plus insupportables. C'est saisir le "double-lien" qu'entretiennent les actes terroristes et la "radicalisation" xénophobe d'une partie de la population, l'un nourrissant l'autre. Ce phénomène est bien illustré par la guerre froide passée : l'une des parties au conflit tirait argument du réarmement de l'adversaire pour augmenter ses dépenses militaires, ce qui en retour ne faisait que fournir les mêmes arguments à l'autre partie pour amplifier son budget de défense.

C'est bien le raisonnement de type "systémiste" que la médiatrice de Molenbeeck a appliqué dans l'exemple de son intervention présentée ci-dessus.

² F. Burgat, *Comprendre l'islam politique. Une trajectoire de recherche sur l'altérité islamiste*, 1973-2016. Paris, La Découverte, 2016,

³ T. Nathan, 2017, *Les âmes errantes*, Acte Sud

B. *La clarification de son mode d'action*

Si la médiation sociale veut construire son autonomie, elle doit clairement s'identifier dans le vaste champ de tous les acteurs du champ social. Les médiateurs sont-ils simplement des travailleurs sociaux comme le sont les agents de prévention, les animateurs socio-culturels ou tout autre profession du travail social, avec des missions ou des champs d'action différents ?

Dit autrement : sont-ils des intervenants sociaux ?

Le terme d'intervention n'existe que par rapport à un objectif ou un but. On intervient "pour" ... : elle suppose donc la poursuite d'un projet vis-à-vis de ces jeunes. Les agents de prévention, par exemple, visent à prévenir la délinquance par des actes éducatifs de proximité.

Est-ce le cas des médiateurs sociaux ? On pourrait dire, au minimum, qu'ils n'interviennent pas "sur" les jeunes, mais au minimum "vers" ou "avec" eux.

Mais le plus clair est encore d'affirmer que les "médiateurs" ne sont pas des intervenants : ils sont simplement "à la disposition de...". A l'écoute et en capacité de saisir les problèmes tant des jeunes que des habitants et des institutions localement. Et elle y répond essentiellement par leur mise en relation. La médiation sociale n'a donc pas d'objet à elle, à partir duquel elle construit une intervention, si ce n'est de créer un espace de dialogue et de rencontre qui va permettre de poser les problèmes et, si possible, les résoudre.

Un exemple va permettre de l'illustrer. Dans une ville de la banlieue parisienne, une équipe de médiateurs est sollicitée par la Mairie pour intervenir auprès de jeunes qui perturbent les habitants d'un immeuble social en occupant la cage d'escalier. Les préposés du maire leur demandent de s'engager sur une date de rémission du problème, ce qu'ils refusent de faire. Après avoir visité les plaignants - qui leur souhaitent bonne chance, toutes les tentatives précédentes, y compris de la police, ayant échoué - l'équipe de médiation n'aborde pas les jeunes, si ce n'est dans un premier temps pour leur annoncer leur mission. Délibérément, par la suite, ils les ignorent. Pendant plusieurs jours, ils déambulent à proximité, sans jamais s'adresser à eux. Et c'est eux qui feront les premiers pas.

Ce mode d'action est lourd de sens. S'ils étaient intervenus immédiatement auprès d'eux, c'était, de façon implicite, les constituer comme fautifs. C'étaient eux qui créaient le problème et qui devaient changer de comportements. A l'inverse, les laisser prendre l'initiative de l'échange, au moment et dans les conditions de leurs choix, c'était les respecter en tant qu'acteurs, dans une relation équilibrée entre deux parties en conflit, aussi dignes de respect l'une comme l'autre. *L'intervention* aurait été dans la droite ligne des actions envers les jeunes dont il faut corriger les comportements et qu'il faut éduquer. *Se mettre à leur disposition* leur laissait le temps et le loisir de sortir de ce schéma par leur prise de responsabilité agissante, de construire et d'exprimer leur point de vue.

Pour résumer, quelques repères éthiques peuvent aider les médiateurs à construire leur positionnement.

- *Si on refuse de penser la "radicalisation" comme symptôme, on n'est pas dans la médiation sociale.*
- *Si on a en tête d'intervenir "sur" la population, dont les jeunes, on n'est pas dans la médiation sociale.*
- *Si on considère qu'une partie de la population, dont les jeunes, sont "à risque", on n'est pas dans la médiation sociale.*

IV. *Quelle doit-être la stratégie centrale de la médiation sociale sur le sujet ?*

Cette question de la dite "radicalisation" n'a, en fait, qu'un intérêt : c'est l'occasion de se ressaisir de l'objet central du travail de la médiation sociale : celle de "*créer les espaces de dialogue et de rencontre par une position de tiers*". Plusieurs intervenants de cette journée et plusieurs prises de parole l'ont développé. Ces espaces peuvent se construire à l'occasion de débats sur des sujets qui "divisent" (sur la religion, la laïcité,...) comme à Limoges. Ils peuvent s'appuyer sur des structures existantes, comme dans la région de Magdebourg, dans la lutte contre les

idées racistes et xénophobes de l'extrême-droite. Ils peuvent l'être tout simplement dans le cadre d'une salle de rencontre qui réunit une médiatrice, un jeune dit "radicalisé" et sa famille, comme à Molenbeeck. (cette médiatrice, d'ailleurs, témoignait du fait que ces espaces sont vivement attendus par la population). Ils peuvent être aussi tout à fait informels, au cours des échanges que les médiateurs peuvent avoir dans les rencontres fortuites qui sont le quotidien de leur travail.

Il faut partir de ce constat : prendre la mesure que ce que les institutions désignent comme la "radicalisation" n'est que la partie émergée de l'iceberg qui masque des réalités plus en profondeur : la rupture de parties significatives de la jeunesse avec nos institutions (qu'elle se manifeste par des origines familiale, scolaire, professionnelle, etc.). Une phrase de jeunes est souvent revenue dans nos échanges : *"ils ne veulent pas de nous"*. Ils se méfient des médias qui s'accaparent leurs paroles pour les trahir.

Le travail de la médiation ne consiste pas à vouloir les insérer : simplement, leur donner la parole dans des enceintes où ils sont écoutés et entendus. L'écoute, la prise de parole contient en elles-mêmes leurs propres effets. Elles apportent la reconnaissance dont ces jeunes ont été trop souvent privés : la reconnaissance d'eux-mêmes, la reconnaissance par les autres.

Quelques conditions peuvent être énoncées pour créer ces espaces.

1. Ce doit être des espaces gratuits

"Gratuit" veut dire ici : sans rien en échange. Sans compensation d'aucune sorte. Sans obligations administratives à remplir. Sans projet, dans lequel on veut vous enrôler.

Un exemple tiré d'une étude que j'ai menée auprès d'une association de médiation belge va permettre de l'illustrer. Une femme SDF squattait une cage d'escalier d'un immeuble social, créant une gêne certaine pour les habitants. Pour de multiples raisons, elle fuyait tout contact avec tout ce qui s'apparentait à des intervenants sociaux, y compris l'assistante sociale du bailleur. L'équipe de médiation sociale est alors intervenue, simplement pour lui dire qu'elle pouvait venir dans ses locaux et se poser, sans rien lui demander en échange. Elle a joué de patience, répétant sa proposition, lui laissant le temps de mesurer *"s'il n'y avait pas anguille sous roche"*. Elle a fini par accepter.

On peut penser qu'elle a fait parce qu'elle a perçu qu'elle n'allait pas rentrer dans une négociation avec des travailleurs sociaux, qui allaient alors l'inscrire comme un "cas d'intervention" avec toutes les procédures et les mesures qui y correspondent. Elle n'était pas "un cas", elle était une personne. Elle est rentrée en contact avec un organisme, l'association de médiation, qui ne lui demandait rien. Et ainsi, on peut penser qu'elle a repris confiance, en elle d'abord et dans sa capacité à retisser des liens avec l'extérieur, dont les institutions : l'espace de médiation sociale a donc, en quelque sorte, du fait de sa gratuité, joué un rôle de "SAS" et d'apprentissage pour retisser les liens.

2. Construire sa position de Tiers

C'est probablement le plus difficile. Il ne suffit pas de le proclamer haut et fort, au risque d'être suspect. Comme en amour, davantage que les déclarations, ce sont les preuves. Et les preuves, elles se testent, elles se mesurent : on ne donne pas sa confiance à n'importe qui...

Et surtout, il faut du temps, laisser le temps au temps, comme les médiateurs de la banlieue parisienne vis-à-vis des jeunes qui squattaient la cage d'escalier. Comme la SDF réfugiée dans une autre cage d'escalier.

Un exemple de médiation, qui l'était sans penser l'être, va encore venir l'illustrer. Il se passe pendant la guerre d'Algérie, en pleine bataille d'Alger. Germaine Tillon, résidant à l'époque en Algérie où elle créera des centres sociaux dans les bidonvilles, est contactée secrètement par le dirigeant FLN de la bataille d'Alger. Elle s'y rend. Dans les premières heures de la rencontre, Germaine Tillon critique vivement son hôte. Elle s'insurge contre les bombes posées par les militants FLN qui tuent des innocents. Après ces admonestations, le dirigeant du FLN lui demande d'intervenir auprès du gouvernement français pour obtenir la non-exécution d'un militant arrêté. G. Tillon accepte la mission, se rend à Paris, contacte des ministres de sa connaissance. Elle n'obtient pas gain de cause, revient à Alger et se rend de nouveau chez le responsable FLN pour rendre compte des résultats de sa mission. De nouveau, des bombes explosent.

Evidemment, elle le mentionne à son hôte. Celui-ci lui rétorque que, cette fois-ci, ces bombes ne visaient aucun civil.

Il s'agit bien là d'une médiation. Elle a produit des fruits qui n'étaient pas ceux attendus : l'exécution a eu lieu, mais le FLN a changé d'attitude. Et surtout : cette intermédiation n'a pu avoir lieu que parce que le dirigeant FLN connaissait les positions de G. Tillon sur la question algérienne. Il avait toute confiance. En même temps, sa position de tiers, construite sur de grandes valeurs morales de respect des personnes humaines, a fait qu'elle a été entendue.

3. Offrir un cadre

Beaucoup d'intervenants ont insisté sur ce point. Des règles doivent être affichées dès le départ et les médiateurs doivent faire en sorte qu'elles soient respectées.

Nous avons bénéficié, sur ce point, de l'expérience de Magdebourg. La médiatrice insistait pour que les personnes véhiculant des idées d'exclusion racistes et xénophobes ne participent aux échanges qu'en refusant de les exprimer. Autrement dit : faut-il que l'apprentissage de nouvelles règles de civilité et de tolérance s'acquière en amont de leur possibilité de prise de parole dans les groupes d'échange ? Ou peut-on considérer ces groupes, au contraire, comme des lieux où ces personnes, par l'expérience même de l'écoute, de la tolérance et de l'ouverture qu'ils vont y faire, vont abandonner leurs points de vue ?

Tout est probablement à juger sur place... suivant les contextes et les circonstances.

4. L'écoute bienveillante

Enfin, ces espaces ne vivent que par l'écoute. Or, l'écoute est exigeante. Elle repose sur un *a priori* : tout acteur a "ses bonnes raisons". Il n'a pas forcément raison dans ce qu'il manifeste : les propos racistes comme les actes terroristes ne sont pas excusables. Mais, en-deçà même de ces propos, dans la logique qui le conduit à tenir des propos répréhensibles ou à poser des actes délictueux, il y a des "raisons" qui s'y cachent. Sauf si on a à faire à des pathologies mentales, la violence ne vient jamais "gratuitement". Elle se nourrit de ces raisons, comme on a pu le voir dans le cas du jeune de Molenbeeck, dont la "radicalisation" prenait sa source dans le conflit entre ses parents.

Ceci veut dire que l'écoute bienveillante doit éviter deux écueils : celle de l'excuse, qui en viendrait à considérer que la personne n'est pas responsable de ses actes ; et celle de la compassion, qui enferme la personne sur les difficultés à l'origine de ses déviances.

Cette écoute est en même temps gratuite : elle ne produit que les effets dont se saisissent les "médiés". Le médiateur n'est pas thérapeute. Il est là pour favoriser le dialogue et la rencontre. Le résultat ne lui appartient pas. Il peut seulement faciliter la mise en relation avec des institutions ou acteurs plus spécialisés et experts dans des domaines qui apparaîtraient nécessaires au cours de la médiation.

V. Pour poursuivre le débat

Cette question - nous l'avons dit - n'est pas centrale pour la pratique de la médiation sociale. Elle peut même servir de dérivatif et l'écartier de l'axe central de son action.

Par contre, le débat en lui-même répond à un enjeu très clair : c'est sur ce genre de question que la médiation sociale joue la construction de son autonomie. Parce que les institutions ont tendance à prescrire des missions à la médiation - reconnaissant ainsi la place qu'elle prend - elle doit être capable d'éclaircir son positionnement spécifique. Elle ne peut en aucun cas en être un simple relais, sans déconsidérer sa position de Tiers et perdre ainsi toute possibilité de contribution au bien commun, au détriment des institutions elles-mêmes. Elle ne peut, non plus être une simple caisse de résonance de la population et des jeunes.

D'où l'intérêt stratégique de recenser les pratiques pour édifier les modes d'action propres à cet acteur singulier qui agit en "tiers" ; mais aussi, l'intérêt stratégique de construire une vision et une pensée propres. Sans celles-ci, la médiation risque d'être "balladée" par les peurs, les urgences, les pensées dominantes qui sont toujours construites sur la méfiance du peuple, de la plèbe et des faubourgs hier, des "cités" aujourd'hui.

Dans la mesure de ses moyens, CreE.A veut contribuer à ce travail, en développant l'espace collectif d'apprentissage de la médiation pour l'inclusion sociale au niveau européen. C'est l'unique mission de son projet.

Nous ferons en sorte que le débat ait lieu.